

Mai 2023

TERRITOIRE



RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Table des matières

EDITORIAL	3
LA STRUCTURE DU SCOT EN 2022	4
2022 : DEUXIEME ANNEE DU MANDAT	5
LE BUREAU SYNDICAL	5
LES MEMBRES DU COMITE REPRESENTANT A LA CAO ET DANS LES INSTANCES EXTERIEURES	6
LES COMMISSIONS THEMATIQUES.....	7
AFFAIRES GENERALES ET RESSOURCES HUMAINES	9
ORGANISATION "COVID"	9
BUDGET 2022.....	10
REALISER LE PROJET DE TERRITOIRE 2040	11
LA DEMARCHE DOUAISIS TERRITOIRE D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE ET ENERGETIQUE (DT _{3E}).....	11
2022 : METTRE EN ŒUVRE LE PROJET DE TERRITOIRE	14
UNE STRATEGIE DE MOBILISATION.....	14
L'APPROPRIATION DU PROJET DE TERRITOIRE	16
MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS DE LA LOI CLIMAT ET RESILIENCE PROMULGUEE LE 22 AOUT 2021.....	17
LA TRAJECTOIRE DU PCAET : VERS UNE NEUTRALITE CARBONE A HORIZON 2050.....	19 18
LA CONCEPTION GRAPHIQUE ET MATERIELLE D'UN OUTIL D'APPROPRIATION DU NOUVEAU PCAET	20
MISSIONS DOCUMENTS D'URBANISME	21
AVIS SUR LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION	21
MISSIONS HABITAT/FONCIER	21
AVIS SUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME A VOCATION RESIDENTIELLE ET MIXTE	21
OBSERVATOIRE DE L'HABITAT	22
PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AUX BESOINS EN LOGEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.....	23
MISSIONS ENVIRONNEMENT/PAYSAGES	23
MISSIONS SOBRIETES	24
MISSION ENERGIE COLLECTIVITES (SEC)	25
MISSION ENERGIE RENOUVELABLE	29
MISSION CLIMAT ENTREPRISES	30
MISSIONS COMMERCE	31
AUTORISATIONS COMMERCIALES	31
SUIVI DES COMITES DE PROJETS CENTRE-VILLE.....	31 32
LE SCOTET VOUS : COMMUNICATION	32
COMMUNICATION DE LA STRUCTURE.....	32
LE SCOT SUR LES RESEAUX	33
LES INTERVENTIONS DU SCOT EN 2022.....	33
LE SCOT ET...SES PARTENAIRES	34
LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT	34
LE POLE METROPOLITAIN ARTOIS-DOUAISIS.....	34
LA REGION HAUTS-DE-FRANCE	34
LE PARC NATUREL REGIONAL SCARPE ESCAUT.....	34
ANNEXES	3536

EDITORIAL

Les points essentiels à retenir de l'année

En cette troisième année de mandat et après l'adoption du SCoT en 2019 et du PCAET en 2020, la période de mise en œuvre du projet de territoire et la mise en place des actions de mobilisation se poursuit.

Celle-ci s'appuie sur la conception et la diffusion d'outils de communication et de sensibilisation. Ainsi l'année 2022 a été marquée par la publication du guide pratique PLU et la finalisation de l'outil ludique « Grand Douaisis 2050 sans carbone ».

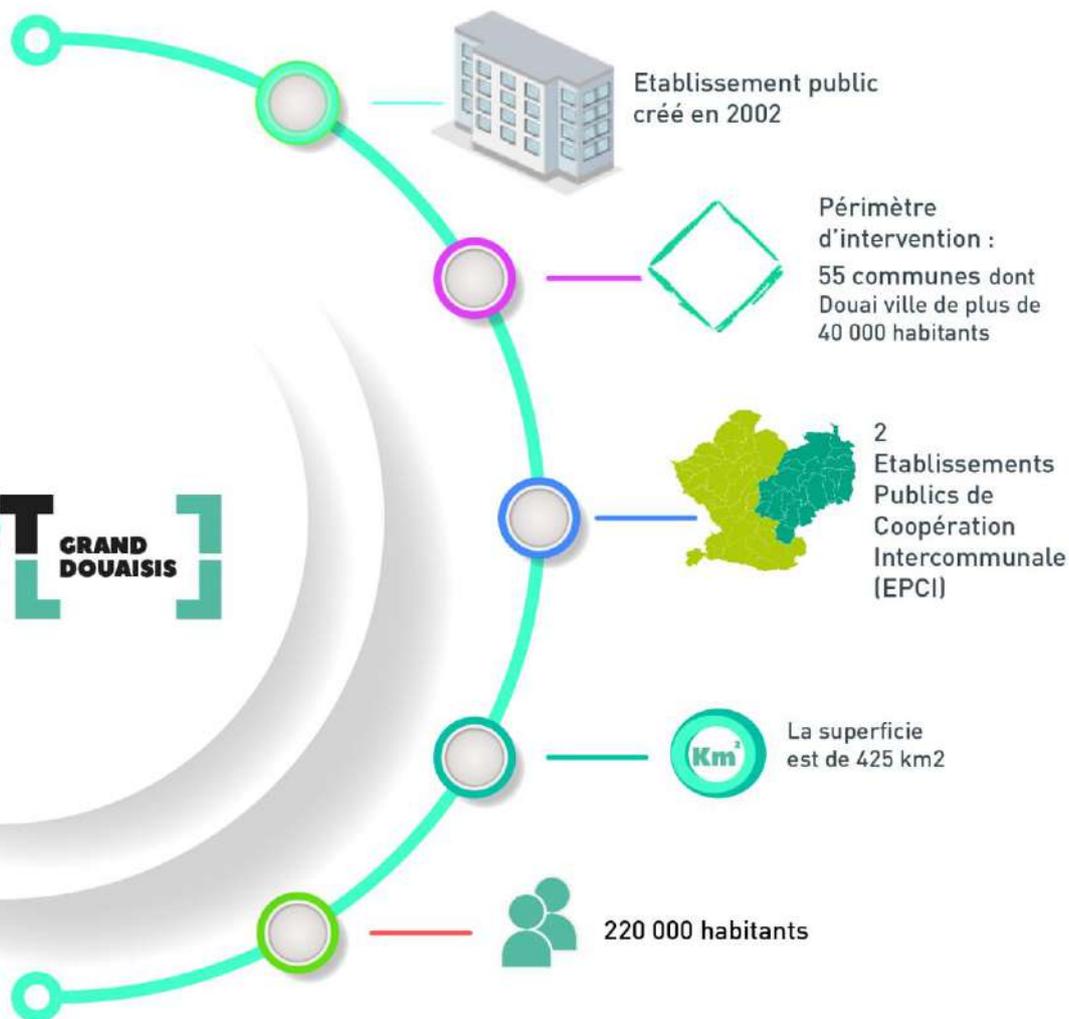
Au-delà de ces outils pédagogiques, l'équipe technique a su mobiliser son réseau de partenaires, la force de son expertise, sa connaissance du territoire et ses compétences pour que les autres missions puissent se poursuivre. Cette ingénierie réactive, à l'écoute des demandes des élus a renforcé sa présence sur le terrain. Le SCOT Grand Douaisis s'est particulièrement mobilisé dans la rédaction de la contribution de la Conférence Régionale des SCoTs Hauts-de-France à la Région visant la définition d'enjeux pour la territorialisation de la réduction de l'artificialisation des sols (à 2050 objectif du Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050 de la loi Climat et Résilience).

L'année passée a été marquée par la reprise des temps d'animation du service énergie collectivités avec 40 communes. De façon complémentaire, une offre de service a été développée à destination des entreprises. Le SCOT accompagne désormais les acteurs économiques dans leur projet de transition. Et pour mieux appréhender les enjeux et la dépendance du territoire aux importations, le SCOT a lancé une Etude de Programmation et de Planification Matière Territoriale.

2022 a confirmé notre capacité collective (élus et techniciens) à rebondir, à s'investir avec énergie sur de nouvelles thématiques pour faire du Douaisis un Territoire d'Excellence Environnementale et Energétique.



LA STRUCTURE DU SCOT EN 2022



2022 : DEUXIEME ANNEE DU MANDAT

Le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis est formé par deux EPCI membres : Douaisis Agglo (DA) et la Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent (CCCO).

Suite à la modification des statuts en 2019, ces EPCI sont représentés au Comité syndical par 62 délégués : 40 pour Douaisis Agglo et 22 pour Cœur d'Ostrevent.

Ces élus sont désignés par les EPCI membres.

Le Comité syndical s'est réuni à 4 occasions en 2022 :

- 8 mars : débat d'orientation Budgétaire ;
- 26 avril : budget Primitif 2022 et création du poste de chargé de mission sobriétés ;
- 8 juillet : rapport d'activité, compte administratif et de gestion, et tableau des effectifs ;
- 30 novembre : autorisation de mandatement.

L'ensemble des délibérations sont consultables sur le site internet du SCOT <https://grand-douaisis.com/centre-de-ressources/#deliberations> ou sont disponibles sur demande et rendez-vous au SCOT.

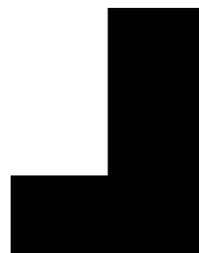
Le Bureau Syndical s'est réuni à 5 occasions en 2022 :

- 24 février ;
- 30 mars ;
- 29 juin ;
- 7 septembre ;
- 16 novembre.

LE BUREAU SYNDICAL

Le comité du 22 juillet 2020 a ainsi procédé à l'unanimité à l'élection de son Président : M Lionel COURDAVAULT et à l'élection des membres du comité syndical à savoir :

- Président : M Lionel COURDAVAULT
- 1^{er} Vice-Président aux finances : M Claude MERLY
- 2^{ème} Vice-Président à l'environnement et biodiversité : M Raphaël AIX
- 3^{ème} Vice-Président au développement économique et commerce : M Bernard GOULOIS
- 4^{ème} Vice-Président au Paysages, patrimoine et tourisme : M Julien QUENNESSON
- 5^{ème} Vice-Président à la Transition Energétique et au Climat : M Gilles BARBIEUX
- 6^{ème} Vice-Président à l'Habitat et au foncier : M Laurent KUMOREK
- 7^{ème} Vice-Président aux transports, aux mobilités et au numérique : M Jacques MICHON
- 8^{ème} Vice-Président : à la santé, à la qualité de l'air et à la filière agricole : Mme Marie CAU
- 9 assesseurs : Mme Caroline BIENCOURT (1^{er}), M François CRESTA (2^e), M Jean-Marc RENARD (3^e), M Dimitri WIDIEZ (4^e), M Yves MAITTE (5^e), Mme Anissa BOUCHABOUN (6^e), M Djamel BOUTECHICHE (7^e), M Christian BULINSKI (8^e), M Ludovic VALETTE (9^e)



Le Président et les Vice-Présidents



M. Lionel Courdavault
Président

M. Claude Merly
1^{er} Vice-Président

M. Raphaël Aix
2^{ème} Vice-Président

M. Bernard Goulois
3^{ème} Vice-Président

M. Julien Quennesson
4^{ème} Vice-Président

M. Gilles Barbieux
5^{ème} Vice-Président

M. Laurent Kumorek
6^{ème} Vice-Président

M. Jacques Michon
7^{ème} Vice-Président

Mme Marie Cau
8^{ème} Vice-Président



LES MEMBRES DU COMITE REPRESENTANT A LA CAO ET DANS LES INSTANCES EXTERIEURES

Désignation des 11 membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

La CAO se réunit pour les marchés à procédure formalisée c'est-à-dire à la date du 1^{er} janvier 2022, les marchés de fournitures et de service supérieurs ou égal à 215 000€ HT

Membres désignés de la CAO

Membre de droit : Président

Membre 2 : Caroline BIENCOURT (DA)	Membre 7 (suppléant) : Laurent KUMOREK (DA)
Membre 3 : Bernard GOULOIS (DA)	Membre 8 (suppléant) : Anissa BOUCHABOUN (DA)
Membre 4 : Jean-Marc RENARD (DA)	Membre 9 (suppléant) : Ludovic VALETTE (DA)
Membre 5 : Claude MERLY (CCCO)	Membre 10 (suppléant) : François CRESTA (CCCO)
Membre 6 : Christian BULINSKI (CCCO)	Membre 11 (suppléant) : Yves MAITTE (CCCO)

Désignation des représentants du SCOT aux instances extérieures

Le SCOT est représenté dans plusieurs structures du territoire.

Structures	Représentant du SCOT
Commission locale de l'eau SAGE Scarpe Aval	Monsieur Raphaël AIX
Parc Naturel Régional Scarpe Escaut	Madame Marie CAU
Comité consultatif des réserves régionales de notre territoire	Madame Marie CAU et Monsieur Raphaël AIX
Commission départementale d'aménagement commercial	Monsieur Bernard GOULOIS
Conférences Intercommunales du Logement des EPCI	Monsieur Laurent KUMOREK

LES COMMISSIONS THEMATIQUES

Début 2021, les 7 Commissions Thématiques ont été installées et sont présidées par les Vice-présidents en charge de la thématique. Leur organisation est définie par le Vice-président pour ce qui concerne le format, l'horaire et la fréquence de celles-ci. Le Vice-président est assisté par l'équipe technique du SCOT pour l'organisation des commissions. Les membres des commissions ont eu l'occasion de s'inscrire à une ou plusieurs commissions pour la durée du mandat.



Commission Thématique	Vice-président	Membres
Habitat-Foncier	Monsieur Laurent KUMOREK	S. LANCLU, JM RENARD, L. VALETTE, H. JARUGA, A. PIESSET, F. CHRETIEN
Environnement-Biodiversité	Monsieur Raphaël AIX	B. GOULOIS, C. WALLARD, G. BARBIEUX, D. GAMBIEZ, L. VALETTE, Y. PIQUOT
Développement Economique Commerce	Monsieur Bernard GOULOIS	J. MICHON, C. BIENCOURT, L. DESMONS, JM SZATNY, R. MARTINOWSKI, H. DERASSE
Transition énergétique et climat	Monsieur Gilles BARBIEUX	B. GOULOIS, R. AIX, A. DUPONT, D. GAMBIEZ, R. MINNENS, L. VALETTE, L. ILSKI, D. WIDIEZ, C. BIENCOURT, S. STIERNON
Patrimoine, Paysages et Tourisme	Monsieur Julien QUENESSON	A. DUPILET, A. DUPONT, S. STIERNON
Mobilité et Numérique	Monsieur Jacques MICHON	L. ILSKI, L. DESMONS, M CAU
Santé, Air et Agriculture	Madame Marie CAU	R. AIX, N. MORTELETTE, D. WIDIEZ, M DOZIERE, A. MOHAMMED

En 2022, 4 commissions thématiques ont été organisées :

- Transition énergétique et climat les 5 avril et 14 septembre 2022 ;
- Développement économique et commerce le 19 avril 2022 ;
- Agriculture, air et santé le 27 septembre 2022.

Les premières séances ont permis de rappeler le contexte territorial, les orientations figurant dans le Schéma de Cohérence Territoriale et le Plan Climat Air Energie Territoriale et de dégager des axes de réflexions et de travail. Ces travaux font l'objet d'une restitution synthétique en Comité Syndical.

En 2022, les travaux suivants ont été menés :

- Pour la commission mobilité et numérique, il s'agissait de réduire les besoins de mobilité domicile-travail : favoriser le télétravail et développer des espaces de coworking
- Pour la commission Développement économique et commerce, il a été fixé comme objectif de définir la logistique urbaine et identifier les potentialités sur le territoire pour promouvoir une logistique minimisant l'empreinte environnementale.
- En commission Agriculture, air et santé, les élus ont souhaité partager le retour d'expérience de collectivités ou d'acteurs qui accompagnent ou favorisent l'installation d'agriculteurs et améliorer la connaissance des élus locaux sur les dispositifs d'accompagnement (technique, financier, ...).
- La commission transition énergétique et climat s'est attachée à tester les outils développés par le SCOT Grand Douaisis sur les Sobriétés.



AFFAIRES GENERALES ET RESSOURCES HUMAINES



L'équipe technique se compose en 2022 de 14 membres.

Ainsi au 31 décembre 2022, l'équipe est répartie comme suit :

- Direction : directrice, chargée de communication et assistante
- Pôle urbanisme : 1 responsable et 3 chargés de mission
- Pôle énergie-climat : 1 responsable, 4 chargés de mission énergie (CEP), 1 chargée de mission transition énergétique-climat

A noter que le poste de chargé de missions sobriétés rattaché à la Direction compte-tenu de son caractère transversal n'est pas pourvu fin 2022.

ORGANISATION "COVID"

La crise sanitaire nous a amenés à poursuivre la mise en place des protocoles sanitaires, au début de l'année 2022 conformément aux recommandations de l'Etat.

Les différentes organisations qui ont été mises en place au cours de l'année 2022 ont toujours été réalisées avec un double objectif :

- Assurer la sécurité des agents ;
- Assurer la continuité de nos missions.

L'année 2022 n'a pas été concernée par le confinement mais par la mise en place du télétravail obligatoire en janvier.

BUDGET 2022

L'année 2022 est la deuxième année de mise en œuvre du projet de territoire et est donc marquée par le déploiement d'une offre de service ajustée des équipes du SCOT pour accompagner les communes et les porteurs de projet. Conformément aux missions du SCOT, les principales actions menées pour l'année 2022 étaient :

- Les missions d'accompagnement et d'expertise du pôle urbanisme à destination des communes et des porteurs de projets ;
- La réalisation d'outils d'appropriation et de communication à destination des élus et des techniciens ;
- Les études structurantes (notamment sur la préservation de la ressource en eau, étude matière) ;
- Les actions de mise en œuvre du nouveau PCAET (rencontre annuelle, stratégie SobriétéS...) ;
- Le Service Energie Collectivité et de nouveaux sujets à développer (décret tertiaire ...) ;
- La veille réglementaire (loi Climat et Résilience, loi 3DS...).

Dépenses

En 2022, nous avons poursuivi la mise en œuvre de la stratégie SobriétéS dans le cadre de notre conventionnement avec l'association Virage Energie, et poursuivi l'Etude de Planification et Programmation Matière territoriale. Nous avons également externalisé la conception graphique et l'impression du guide pratique PLU. A l'occasion des 20 ans du Syndicat Mixte du SCOT Grand Douaisis, nous avons également proposé une vidéo de présentation des activités et missions de notre structure.

Recettes

Les recettes du syndicat mixte sont issues :

- Des participations des collectivités membres, pour moitié au prorata de leur population ; l'autre moitié au prorata du potentiel fiscal ;
- Des subventions obtenues suite à des dépôts de dossiers de financement ;
- Des contributions des communes adhérentes au Service Energie Collectivité.

Rappel des missions de la structure

Extrait des statuts (article 1)

« *Le Syndicat Mixte du schéma de cohérence territoriale du Douaisis a pour objet*

- *De diriger les études conduisant à l'élaboration, la modification ou la révision du schéma de cohérence territoriale,*
- *D'approuver les décisions qui auront été arrêtées et ce dans les conditions fixées par l'article L 122-4 du code de l'urbanisme,*
- *D'élaborer le Plan Climat Air Energie Territorial du Grand Douaisis,*
- *D'animer la dynamique climat du Grand Douaisis,*
- *La conduite d'études stratégiques et prospectives sur les thèmes de l'énergie et du climat à l'échelle du territoire du SCOT Grand Douaisis,*
- *Et d'assister, dans le cadre de conventions, les collectivités membres ou leurs communes qui en formulent la demande, dans la mise en œuvre de leurs actions énergie/climat. »*

REALISER LE PROJET DE TERRITOIRE 2040

Avant-propos : un SCoT et un PCAET précurseurs

De nombreux acteurs mettent en avant que la crise sanitaire et économique que nous connaissons est l'occasion pour nous tous, entreprises, investisseurs, citoyens, pouvoirs publics, de repartir sur de nouvelles bases et de concevoir nos modes de production et de consommation dans un meilleur respect de l'environnement.

Ces ambitions sont celles que nous avons déjà inscrites dans le SCoT et le PCAET bien avant.

Sans avoir un discours alarmiste, nous pouvons démontrer que réaliser le projet de territoire contribue à faire du Grand Douaisis un territoire plus résilient et plus fort à de grands changements.

Anticiper et s'adapter impliquent des évolutions fortes dans nos modes de faire mais sont également sources de grandes opportunités ... un territoire plus robuste est un territoire plus résilient face aux autres crises qui arriveront (climatiques...).

LA DEMARCHE DOUAISIS TERRITOIRE D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE ET ENERGETIQUE (DT3E)

Au regard des actions menées sur le territoire depuis de nombreuses années en matière d'énergie-climat, les élus du Grand Douaisis ont souhaité engager le territoire dans une démarche volontaire et une ambition commune : faire du Douaisis un Territoire d'Excellence Environnementale et Energétique, (DT3E). Cette ambition a été le fil rouge des deux documents cadres constituant notre projet du territoire : le **SCoT** ainsi que le **PCAET**.

L'objectif étant de réduire les vulnérabilités de notre territoire, de le rendre plus résilient et de préparer l'adaptation du territoire au réchauffement climatique et à la raréfaction des ressources, cette ambition doit être diffusée dans tous les projets d'envergure menés sur le territoire.

Comment y participe la structure ? : la culture aménagement-climat-énergie au service du territoire

Parce que les **politiques publiques d'aménagement laissent une empreinte**, souvent très longue sur un territoire, une approche renouvelée de l'urbanisme avec un vrai changement de modèle devait intervenir depuis plusieurs années.

L'acte d'aménager est devenu sur le Grand Douaisis « un acte climatique » car l'aménagement d'aujourd'hui doit être pensé à travers le prisme des sobriétés et dans la perspective de rendre le territoire plus résilient face aux effets du changement climatique.

En effet, en impactant la façon d'habiter et de travailler, de consommer et de se déplacer, l'aménagement du territoire est déterminant sur nos modes de vie et donc sur nos consommations d'énergie et l'utilisation de nos propres ressources mais également de celles dont nous sommes dépendants.

Depuis plus de 10 ans, le SCoT et le Plan Climat sont devenus pour le Grand Douaisis les bras armés de cette ambition afin que l'aménagement du territoire permettent réellement :

- Une plus grande sobriété énergétique mais également de consommation des espaces (sobriété structurelle) ;
- L'intégration des enjeux environnementaux et paysagers dans les projets afin de préserver nos ressources ;
- Une mobilité durable et décarbonée, accessible à tous ;
- Une meilleure conciliation des usages du territoire ;
- Une autonomie énergétique du territoire ;
- L'amélioration des conditions de vie de nos habitants ;
- Une plus grande résilience du territoire aux effets du changements climatiques déjà perceptibles sur le territoire.

Atypique, le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis est le premier SCoT en France à avoir adossé à son SCoT dès 2009 une dynamique climat dont l'un des outils est le Plan Climat.

En inscrivant l'ambition « Douaisis, Territoire d'Excellence Environnementale et Énergétique » et en fondant son projet sur les trois valeurs de « responsabilité, solidarité et prospérité », le SCoT vise à inscrire le développement urbain dans la durabilité.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)

C'est au travers d'un document appelé SCoT, pour Schéma de Cohérence Territoriale que nous répondons aux grandes questions liées à l'aménagement de notre territoire. Le SCOT est un document d'urbanisme qui doit respecter un formalisme et une procédure bien définie, régie par le code de l'urbanisme. Engageant le territoire sur 20 ans, il permet de se doter de règles du jeu communes pour aménager le territoire.

Ainsi à l'horizon 2040, le SCoT détermine notamment les principes visant à la préservation et la valorisation des espaces agricoles et naturels et fixe les grands principes orientations et objectifs d'aménagement qui devront être déclinés dans les documents d'urbanisme (Plan Locaux d'Urbanisme (PLU), Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) et Plan de Déplacement Urbain (PDU)) et par ricochet à tous les projets d'aménagement. Mais le SCoT c'est surtout une vision de ce que veulent les élus de leur territoire sur un temps long. Il a la lourde tâche d'être à la fois cohérent et de concilier les besoins d'habitat, d'économie, d'environnement, de mobilité, etc. afin de rendre le territoire plus attractif et plus durable.

L'objectif du SCoT est de **rendre cohérentes les politiques publiques d'aménagement** à l'échelle d'un grand territoire, pour nous le Grand Douaisis qui réunit la Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent et Douaisis Agglo. Il donne un cadre à l'ensemble des acteurs de l'urbanisme. Il a été créé pour établir l'équilibre du territoire entre espaces ruraux et espaces urbains, entre artificialisation des sols, protection des paysages et espaces agricoles et naturels...

Vecteur d'un cadre de vie de qualité, les élus ont fait le choix de retranscrire dans le SCoT les orientations issues du Schéma de santé élaboré en 2018 en faveur d'un **urbanisme favorable à la santé** et celles issues du Plan **Paysage** élaboré en 2019 pour préserver et valoriser l'identité patrimoniale et paysagère du territoire.

Volontaires en matière **d'urbanisme commercial**, les élus du territoire ont fait le choix d'adosser au SCoT un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) alors même que la loi ne l'imposait pas

encore. La volonté des élus était d'organiser le développement de l'offre commerciale afin de répondre à la fois aux besoins des habitants et garantir la vitalité et le dynamisme des centres-villes et centres-bourgs du territoire.

Ces règles devront être respectées dans les différents projets d'aménagement et documents d'urbanisme sur le territoire. Elles s'imposent ainsi au PLU, PLH, PDU, devront être compatibles avec les orientations inscrites dans le SCoT et le DAAC.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Lutter contre le changement climatique et adapter le territoire à ce changement sont au cœur des préoccupations de tous.

C'est en développant une **stratégie climat** depuis ses débuts, que le SCOT Grand Douaisis a su installer une véritable culture aménagement-climat, reconnue au niveau national.

Après un Plan Climat Territorial volontaire, les élus du SCOT ont décidé de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle Du Grand Douaisis (Douaisis Agglo et Cœur d'Ostrevent ayant transféré la compétence d'élaboration au syndicat mixte).



Le **PCAET** est plus qu'un outil de planification. C'est une stratégie qui met en cohérence des actions climat-air-énergie ambitieuses avec un développement générant une activité économique, une attractivité territoriale et une qualité de vie pour ses habitants.

Cet **outil stratégique et opérationnel** permet à l'ensemble des forces vives du Grand Douaisis, dont les collectivités, de s'engager dans un mouvement commun en faveur de la sobriété, de la lutte contre le changement climatique et pour l'amélioration de la qualité de l'air.

Le Grand Douaisis a souhaité se saisir pleinement de cette opportunité offerte par la loi et donner au PCAET **trois ambitions** :

- Être conforme aux obligations fixées par les lois successives notamment en matière de transition énergétique et climatique dont la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) ;
- Engager le territoire sur une trajectoire climat-énergie ambitieuse, innovant et intégratrice ;
- Rentrer en résonance avec les études territoriales ayant investi des champs novateurs (sobriétés, adaptation, santé, paysages...).

2022 : METTRE EN ŒUVRE LE PROJET DE TERRITOIRE

UNE STRATEGIE DE MOBILISATION

Suite à la réalisation du bilan de nos missions courant 2020, on constate :

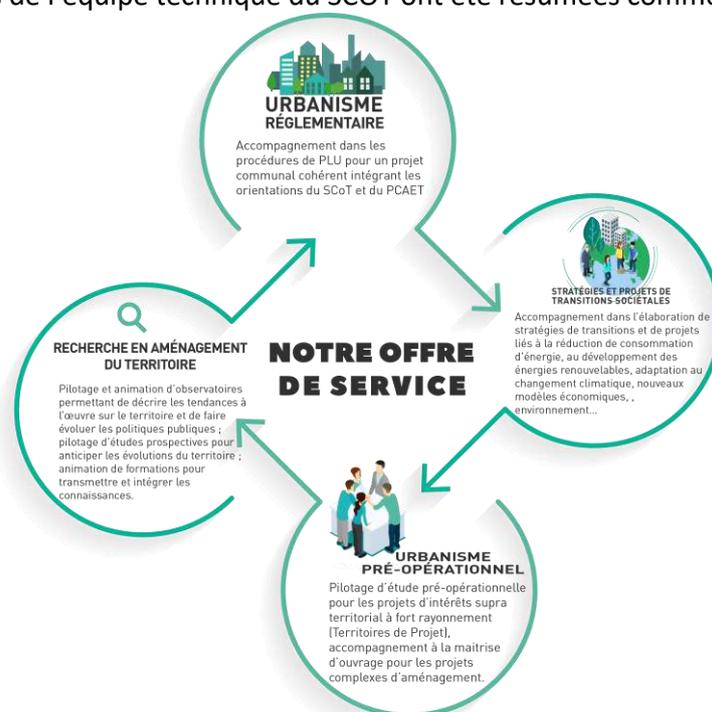
1. Une **évolution progressive des missions** : la structure est passée d'études « réglementaires » (habitat, environnement...) à des études sur des sujets innovants sur le domaine de la santé, l'adaptation, les énergies renouvelables, le paysage, le commerce, ou encore de programmation urbaine et dernièrement à une Etude de Planification et de Programmation « Matières » territoriale (E2PM) ce qui étend le champs de thématiques appréhendées ;
2. Une **nécessaire vulgarisation des études et documents structurants** ;
3. Une structure de **prospective animatrice** d'un projet de territoire ;
4. Le **caractère précurseur du SCoT et du PCAET** précurseurs au regard des besoins de la société en cas de crises ;
5. Des collectivités de plus en plus en **demande** de conseils et d'accompagnement.

A partir de ces constats, nous avons décidé de repenser notre approche et de revoir nos méthodologies et nos outils afin de poursuivre les objectifs suivants :

- Mobiliser et favoriser le passage à l'action sur un nouveau projet de territoire ambitieux ;
- Rendre la structure plus visible pour initier et faciliter les projets ;
- Adapter les contenus en fonction des compétences et des besoins ;
- Ouvrir notre périmètre d'actions aux entreprises, grand public.

La définition de notre offre de service

Les champs de missions de l'équipe technique du SCOT ont été résumées comme suit :



Une équipe pluridisciplinaire dynamique et à l'écoute pour vous accompagner dans vos projets d'aménagement, d'urbanisme, de transitions, d'énergie...

Nos interventions s'appuient sur des documents de référence portés par les élus, les structures supra-territoriales et les partenaires du territoire : SCoT et PCAET. Elles reposent également sur des contractualisations que nous avons avec d'autres entités qui cofinancent nos actions (COT...)

LE GUIDE PRATIQUE PLU

Les expériences du passé ont mis en évidence la difficulté pour certains élus de pouvoir se projeter dans l'avenir et de construire un PLU qui réponde pleinement à leurs attentes et à celles du territoire. La mouvance normative rend également cet exercice de plus en plus complexe. C'est pourquoi le SCOT Grand Douaisis a tenu à mettre à la disposition des élus et de leur service un outil pédagogique et pragmatique pour les accompagner dans l'élaboration de leur document d'urbanisme communaux, le guide pratique PLU. Le contenu technique a été réalisé en régie pour répondre aux problématiques souvent rencontrées par les élus et les techniciens, qu'elles soient d'ordre méthodologique ou technique.

Il se compose de deux parties. La première est introductive. Très générale, elle définit le PLU, rappelle les principales procédures permettant de le construire ou de le faire évoluer et donne des éléments de méthode permettant de mener à bien ce projet. La seconde partie décline les différentes étapes à mettre en œuvre pour élaborer ou réviser un PLU. L'étape 1, est une étape préalable mais indispensable lorsqu'on élabore ou réviser un document d'urbanisme. L'étape 2 consiste à donner les clés pour construire votre projet de territoire et s'inscrire dans l'ambition du Grand Douaisis, construire un « territoire d'excellence énergétique et environnementale ».

La conception graphique a été externalisée. En juin 2021, les élus du bureau syndical ont autorisé le lancement d'une consultation pour retenir un prestataire. Le bureau du 07 octobre 2021 a retenu la candidature *d'Instant Urbain*. L'année 2022 a été consacrée à la conception graphique de ce document. Il a été remis notamment aux élus membres du comité syndical, aux maires des 55 communes, aux Présidents des EPCI et aux partenaires qui ont accompagné le SCOT Grand Douaisis dans sa conception en décembre 2022.



Communication

Le travail préparatoire réalisé en régie et la conception graphique de ce Guide Pratique confiée à Instant Urbain ont été menés au cours de l'année 2022.

Le service communication s'est assuré de la cohérence graphique du Guide avec les autres productions du SCOT ainsi que la compréhension globale des propos. (Le service s'est également assuré que les propos du guide n'étaient pas trop techniques pour la compréhension globale). Un shooting photo sur le territoire a été réalisé dans le but d'illustrer ce guide et d'alimenter la photothèque de la structure.



L'APPROPRIATION DU PROJET DE TERRITOIRE

ACTUALISATION DU PORTER A CONNAISSANCE ET DE LA BOITE A OUTILS PLU

Le SCOT Grand Douaisis accompagne les communes pour la mise en œuvre du SCoT fixant la stratégie de l'aménagement du territoire pour les vingt prochaines années. Outre l'accompagnement technique lors de l'élaboration des documents d'urbanisme et la conception de projets urbains, le SCOT Grand Douaisis met à disposition des communes des outils pour faciliter l'appropriation et l'intégration des orientations générales du SCOT dans les documents d'urbanisme communaux. Ces outils sont conçus en régie par l'équipe technique du SCOT Grand Douaisis.

Le Porter A Connaissance a été diffusé aux communes dès octobre 2020 pour faciliter la traduction des orientations du SCoT lors de procédure de révision ou d'élaboration des documents locaux. La boîte à outils PLU est venue compléter cette offre avec la mise à disposition d'outils permettant d'accompagner les communes, élus et techniciens, dans le lancement des procédures de révision ou d'élaboration des documents d'urbanisme communaux (modèles de délibération, modèle de cahiers des charges, support de présentation de l'outil PLU...) en janvier 2021.

De nombreuses évolutions législatives et réglementaires sont intervenues depuis rendant obsolètes certaines informations mises à disposition des communes.

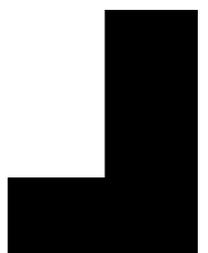
Aussi, le SCOT Grand Douaisis a mené un travail d'actualisation des outils au regard notamment, de l'ordonnance de juin 2020 qui impose pour toutes procédures d'élaboration ou de révision de PLU prescrite à compter du 1^{er} avril 2021 d'être compatible non seulement avec le SCoT mais aussi le PCAET et le décret n° 2021-1345 du 13 octobre 2021 portant modification des dispositions relatives à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme et des unités touristiques nouvelles.

Ainsi, le Porter A Connaissance a évolué afin d'informer les communes des actions retenues dans le PCAET pouvant trouver une traduction dans le PLU. Les éléments figurants dans la boîte à outils ont également été adaptés afin de tenir compte du PCAET et des dispositions nouvelles concernant l'évaluation environnementale. A ce titre, des modifications ont été apportées aux modèles de délibération, de cahier des charges, au schéma dynamique présentant les procédures d'évolution du PLU, au support de présentation présentant l'objet et le contenu du PLU. Une note relative à l'évolution réglementaire de l'évaluation environnementale est venue compléter la boîte à outils PLU.

L'ensemble des documents actualisés ont été transmis aux communes, élus et techniciens, le 5 octobre 2022.

Communication

La conception graphique de tous ces documents est actualisée afin de tenir compte de la charte graphique et d'harmoniser sur la forme les productions du SCOT Grand Douaisis.



REFLEXION SUR LE TERRITOIRE DE PROJET « EXPLOITER LE POTENTIEL OFFERT PAR LA PROXIMITE DE LA LIGNE DU BHNS SUR LA RD645 »

Le SCoT identifie neuf territoires de projet qui sont, pour le Grand Douaisis, des lieux de transformation et de requalification du paysage urbain, en particulier dans l'arc urbain. La démarche de territoire de projet participe au développement d'un urbanisme de projet dont la vocation est de faire converger l'ensemble des acteurs vers une ambition commune sur des périmètres présentant des enjeux intercommunaux (attractivité, environnement, patrimoine urbain et paysager, mobilité et accessibilité, mixité sociale et renouvellement urbain...). Certains de ces territoires de projet sont en cours de mises en œuvre (revitalisation des centres-villes de Douai, Somain, Arleux...), pour d'autres des réflexions sont engagées (valorisation du terroir des Argales,...).

Afin d'impulser la mise en œuvre du SCoT dans les secteurs de projet pour lesquels aucune maîtrise d'ouvrage n'est clairement identifiée et qui couvre un périmètre élargi aux deux EPCI, le SCOT Grand Douaisis a lancé une réflexion sur le territoire de projet « Exploiter le potentiel offert par la proximité de la ligne du BHNS sur la RD645 ».

L'année 2022 a été l'occasion pour le SCOT Grand Douaisis de définir les besoins et la méthodologie à instituer pour lancer la réflexion. Il ne s'agit pas, à ce stade, de mener une étude pré-opérationnelle, ni de programmation mais de venir préciser les enjeux identifiés, le cas échéant d'en dégager de nouveaux et développer une dynamique de projet auprès des acteurs concernés afin de les inciter à mener une réflexion sur ce secteur. Dans ce contexte, le recours à un bureau d'étude pour animer la démarche est prématuré. C'est pourquoi le SCOT Grand Douaisis a envisagé de faire appel à des étudiants. L'année 2022 a été l'occasion d'échanger avec l'Institut d'Aménagement, d'Urbanisme et de Géographie de Lille permettant de construire la méthodologie, le calendrier prévisionnel et les offres de stage.

MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS DE LA LOI CLIMAT ET RESILIENCE PROMULGUEE LE 22 AOUT 2021

Veille juridique

Élaborée en réponse aux propositions de la Convention citoyenne pour le climat, la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, vise à accélérer la transition écologique dans tous les domaines du quotidien (consommer, produire et travailler, se loger, se nourrir...).

Si toutes les mesures prises vont avoir une incidence sur la vie des habitants, des entreprises et des collectivités, **certaines mesures phares concernent directement les missions du SCOT notamment :**

- Diviser le rythme d'artificialisation des sols par 2 d'ici 2030 et atteindre l'objectif de « zéro artificialisation nette » en 2050 ;
- Encadrer le développement commercial en traitant désormais de la logistique commerciale dans les DAAC.

Les décrets d'applications permettant sa mise en œuvre sont en cours d'élaboration. La fédération nationale des SCoT participe à leur rédaction. Les structures adhérentes dont le SCOT Grand Douaisis sont associées aux réflexions pour garantir la faisabilité de la mise en œuvre sur les territoires des mesures qui seront prises. Le SCOT Grand Douaisis informe régulièrement les élus des évolutions législatives liées à cette loi.

La conférence régionale des SCoT

La Conférence des SCoT a été instituée par la loi Climat et Résilience promulguée le 22 août 2021 pour permettre notamment aux Présidents des SCoT et des ECPI non couverts par un SCoT de dialoguer et de transmettre à la Région une proposition relative à la mise en œuvre des objectifs, fixés par la loi, de diviser par deux la consommation foncière à l'horizon 2030 et d'inscrire le territoire dans la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050. La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « 3DS », fixe l'objectif de remettre une proposition à la Région des Hauts-de-France au plus tard le 22 octobre 2022. Cette proposition pouvant être traduite dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) modifié au plus tard le 22 février 2024. Puis traduit dans les SCoTs en 2026 et les Plans Locaux d'Urbanisme en 2027.

Mme Rossignol, Présidente du SCOTA et Vice-Présidente à la fédération nationale des SCoT a eu en charge l'animation de cette conférence régionale des SCoT. Les élus des SCoTs de la Région Hauts-de-France et les représentants des communes et intercommunalités compétentes en matière de document d'urbanisme et non couvertes par un SCoT se sont réunis le 21 février 2022, en conférence des SCoT pour fixer les lignes directrices des travaux à mener pour construire la proposition à la Région.

A l'issue de la tenue de cette instance, l'ensemble des élus et techniciens se sont mobilisés. Un mode de gouvernance reposant sur l'échelon départemental et régional a été mis en place pour partager les travaux au plus près des territoires. Les comités techniques ont préparé les ordres du jour arbitrés lors des Copil des différentes strates en amont des réunions plénières.

A l'échelle régionale, au cours de l'année 2022, se sont tenues :

- 5 réunions de conférence des SCoT ;
- 14 comités techniques ;
- 3 comités de pilotage.

A l'échelle du département du Nord, 8 comités techniques et 2 comités de pilotage se sont tenus.

Le SCOT Grand Douaisis a participé à l'ensemble des réunions technique et politique. Le SCOTA, en charge de la mise en œuvre et de l'animation technique et politique des travaux de la Conférence des SCoTs étant dépourvu d'une ingénierie suffisante, le SCOT Grand Douaisis a assuré un accompagnement technique très étroit du SCOTA (méthodologie, animation des instances techniques, rédaction de la version martyr de la proposition, pilotage et animation des travaux du département du Nord, mise à disposition d'une plateforme collaborative...).

En outre, le SCOT Grand Douaisis a informé les élus membres du comité syndical de l'état d'avancement des travaux lors des comités syndicaux du 08 mars 2023 et du 30 novembre 2022.

LA TRAJECTOIRE DU PCAET : VERS UNE NEUTRALITE CARBONE A HORIZON 2050

À travers le nouveau PCAET, approuvé le 15 décembre 2020 et coconstruit avec l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, acteurs économiques, société civile, habitants), une nouvelle ambition forte a été fixée : celle de faire du Douaisis un territoire sobre et neutre en carbone à l'horizon 2050.

Le PCAET du Grand Douaisis poursuit ainsi désormais une trajectoire permettant au territoire d'anticiper et de réagir collectivement aux nouveaux défis auxquels il doit désormais faire face.

Cette trajectoire se décline en **3 étapes** :

neutre en carbone
compensation
100% zéro SÉQUES
En R émission TRATION
efficaci
sobriété é

1. **Engager une véritable démarche de sobriété** dans tous les domaines en réinterrogeant et en changeant progressivement les pratiques et modes de consommation
2. **Devenir un territoire à énergie positive** (en 2046) en réduisant fortement les consommations d'énergie par des actions importantes notamment en termes de sobriété et en accélérant la production d'énergies renouvelables
3. **Tendre vers la neutralité carbone** en soutenant la séquestration carbone puis la compensation carbone pour les émissions résiduelles de GES

La transformation profonde engagée par les collectivités, habitants, entreprises..., dont les bénéfices sont déjà mesurables, doit s'amplifier et s'accélérer en empruntant cette nouvelle trajectoire. Pour y parvenir, plusieurs plans climat seront nécessaires.



Un programme d'actions recentré autour de 6 axes

Le programme d'actions constitue la feuille de route Air Energie Climat du Territoire pour atteindre la sobriété et la neutralité carbone à l'horizon 2050. Celle-ci s'articule autour de 6 axes stratégiques : 5 axes thématiques et un accélérateur, courroie de transmission sans lequel les 5 autres ne peuvent se réaliser.



LA CONCEPTION GRAPHIQUE ET MATERIELLE D'UN OUTIL D'APPROPRIATION DU NOUVEAU PCAET

Afin de rendre plus concret le PCAET et de faciliter sa mise en œuvre, un outil ludique et pédagogique (serious game) de déclinaison et d'appropriation du Plan Climat a été créé en 2020 en partenariat avec l'association Virage Énergie : le jeu « Grand Douaisis 2050 Sans Carbone ».

Sous le format d'un jeu de plateau collaboratif, les joueurs (élus, techniciens, grand public dont adolescents) doivent ainsi relever le défi de la neutralité carbone en déjouant les pièges (événements climatiques et épuisement des ressources) avant que l'horloge ne sonne 2050. Le seul moyen pour y parvenir : répondre ensemble aux multiples questions (mimes, devinettes, quizz...) dérivées des objectifs et actions du Plan Climat.

Pour cela, le jeu se compose d'un plateau, de 6 joueurs, de 300 cartes questions (thématisées) issues du PCAET du Grand Douaisis et de 50 cartes mystères venant accélérer ou perturber la progression des joueurs.

Cet outil propre au territoire a pour objectif de rendre les structures utilisatrices autonomes dans leur appropriation et sensibilisation aux enjeux énergie-climat du territoire, aux ambitions et actions inscrites dans le PCAET.

L'année 2022 a été l'occasion de poursuivre les travaux de conception graphique et de définir les modalités de diffusion du jeu auprès des communes et des partenaires du territoire.



Communication

Si le contenu (principes, mécanismes, rédaction des questions et défis...) a été élaboré et testé par le SCOT Grand Douaisis et Virage Energie en 2020, sa conception graphique et matérielle ainsi que la fabrication (en 20 exemplaires) ont été confiées en 2021 à l'agence Les Enchanteurs après consultations.

Un kit de diffusion et de communication a également été réalisé pour accompagner le jeu avant-dans son lancement et sera déployé par l'équipe du SCOT Grand Douaisis.

Le jeu « Grand Douaisis 2050 Sans Carbone » est par ailleurs protégé et ce via le dépôt d'une enveloppe Soleau.

Les 20 exemplaires sont mis à disposition des communes mais aussi des centres sociaux, MJC ou établissements scolaires...

MISSIONS DOCUMENTS D'URBANISME

AVIS SUR LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Avis sur les documents d'urbanisme de rangs inférieurs (PLU)

La mise en compatibilité des documents d'urbanisme communaux avec le SCoT se poursuit en 2022 à l'aune du nouveau SCoT exécutoire depuis le 19 février 2020.

Au cours de l'année 2022, 3 communes (Sin-Le-Noble, Dechy et Lambres-Lez-Douai) ont prescrit la révision de leur document d'urbanisme portant le nombre total de procédure de mise en compatibilité des PLU avec le SCoT à 29, soit 53% de PLU en cours de mise en compatibilité.

A noter que pour les procédures de révision de PLU prescrites à compter du 1er avril 2021, les PLU doivent être compatibles avec le SCoT et le PCAET. Sur le territoire du SCOT Grand Douaisis, 8 communes sont concernées par cette nouvelle obligation (Auby, Hamel, Marcq-En-Ostrevent, Raimbeaucourt, Waziers, Bruille-Lez-Marchiennes, Tilloy-Lez-Marchiennes et Vred).

Entre janvier et décembre 2022, le SCoT Grand Douaisis a rendu 5 avis sur des évolutions de PLU ou des PLU arrêtés à l'issue d'une procédure de révision ou d'élaboration (3 avis rendus dans le cadre de révision générale de PLU, 1 avis rendu dans le cadre d'une procédure de modification simplifiée et 1 avis rendu dans le cadre d'une procédure de révision allégée :

- 1 avis « compatible » ;
- 4 avis « compatibles sous-réserve » pour tenir compte notamment des objectifs et orientations inscrits dans le SCoT et/ou le DAAC en matière de préservation des espaces naturels et des continuités écologiques et des conditions d'implantation du commerce.

Avis sur les documents d'urbanisme de rangs supérieurs

Le SCOT Grand Douaisis a rendu un avis sur l'arrêt de projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Scarpe Amont qui couvre une partie des départements du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que 3 SCoT (SCoT de l'Arrageois, Osartis-Marquion et Grand Douaisis) et est composé de 86 communes dont 6 sur le périmètre du SCoT Grand Douaisis (Cantin, Courchelettes, Cuincy, Férin, Gœulzin, Lambres-lez-Douai). Les mesures prises dans le projet arrêté sont compatibles avec les orientations et objectifs du SCoT exécutoire depuis février 2020.

MISSIONS HABITAT/FONCIER

AVIS SUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME A VOCATION RESIDENTIELLE ET MIXTE

Le code de l'urbanisme et la jurisprudence déterminent les projets d'urbanisme devant être compatibles avec le SCoT. Il s'agit notamment des :

- Projets de plus de 5 000 m² de surface de plancher (article L142-1 du code de l'urbanisme);
- Projets réalisés sur un territoire dont le document d'urbanisme n'est pas compatible avec le SCoT, sans effet de seuil (CE. 9 mai 2005, M. Marangio, avis n° 277.280).



Les services instructeurs des communes et des EPCI délivrent les autorisations du droit des sols après avoir analysé la conformité des projets avec les règles d'urbanisme (PLU...).

Afin d'assurer la compatibilité des projets susmentionnés avec le SCoT, les services instructeurs sollicitent (de manière non systématique) l'avis du Syndicat Mixte.

En 2022, dans 73% des cas, la sollicitation provient des services instructeurs de Douaisis Agglo, 19% des services instructeurs de la CCCO et dans 8% des cas des services instructeurs communaux.

Au total, le SCoT Grand Douaisis a rendu en 2022, 26 avis sur des autorisations du droit du sol à vocation résidentielle et mixte.

Le SCOT Grand Douaisis a rendu des avis compatibles sur les projets d'aménagement pour lequel il a été sollicité à l'exception d'un projet. Ce dernier a reçu un avis incompatible en ne répondant pas aux objectifs du SCoT en matière de mixité sociale et de diversification des typologies de logements.

Ces projets concernent au total la production de 953 logements sur le territoire du Grand Douaisis, dont 64% de logements locatifs aidés dont 8% de logements en béguinage, 24% de lots libres, 8% de logements en accession aidée et seulement 1% de logements en accession privée.

S'agissant des formes urbaines, les maisons individuelles représentent une part prépondérante au détriment des logements collectifs ou intermédiaires.

Les tailles de logements tendent à diminuer pour répondre aux besoins des petits ménages avec une plus grande proportion de production de T2, T3 que T4 et plus.

Le SCOT Grand Douaisis a également rendu un avis compatible sur un permis d'aménager relatif à l'aménagement des espaces publics en cœur de ville.

OBSERVATOIRE DE L'HABITAT

L'observatoire de l'habitat porté par le SCoT du Grand Douaisis a permis, depuis 2011, d'améliorer la connaissance des dynamiques liées à l'habitat sur le territoire. Véritable outil d'aide à la décision, l'observatoire contribue à la mise en œuvre du SCoT et accompagne les intercommunalités dans leurs politiques d'habitat et de peuplement. Il représente également un espace privilégié pour échanger entre acteurs engagés dans la politique de l'habitat sur le territoire du Grand Douaisis. Après une pause liée à la procédure de révision du SCoT du Grand Douaisis, les travaux d'observation ont repris en 2021 sur la base du nouveau SCoT adopté et des axes thématiques retenus.

L'article 205 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « climat et résilience », rend obligatoire la mise en place d'un Observatoire de l'Habitat et du Foncier (OHF) par l'établissement public de coopération intercommunale, au plus tard 3 ans après que le Programme Local de l'Habitat (PLH) soit rendu exécutoire. Le code de la construction et de l'habitation détermine les objectifs des OHF. Ils assurent notamment l'analyse de la conjoncture des marchés foncier et immobilier et de l'offre foncière disponible. Ils rendent également compte, chaque année, du nombre de logements construits sur des espaces déjà urbanisés et sur des zones ouvertes à l'urbanisation... Ces champs d'observations sont quasi similaires à ceux menés par le SCOT Grand Douaisis jusqu'alors.

Aussi, afin de garantir l'efficacité et d'optimiser les travaux des collectivités sur un même territoire, le SCOT Grand Douaisis travaille à l'actualisation de son outil d'observations. La révision du PLH de Douaisis Agglo étant engagée, un Observatoire Régional de l'Habitat va être créé à cette occasion. Au cours de l'année 2022, le SCOT Grand Douaisis a participé aux travaux de révision de PLH afin de garantir la

complémentarité entre l'outil du SCOT Grand Douaisis et celui en cours de construction par Douaisis Agglo.

PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AUX BESOINS EN LOGEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI

Plusieurs projets économiques (Envision, Renault electricity, Bills Deroo...) ont été annoncés fin 2021-début 2022 participant à la reconversion industrielle du territoire du Douaisis et amenant la création de plusieurs milliers d'emplois directs et indirects.

Pour préparer le territoire à anticiper les besoins spécifiques des salariés en matière de logements, une démarche partenariale a été initiée le 22 mars 2022 par le sous-préfet de Douai. Elle vise à mobiliser l'ensemble des acteurs, dont le SCOT Grand Douaisis, autour de la redynamisation de la production de logements, de l'optimisation des ressources foncières et de la fluidité des parcours résidentiels. Cette démarche s'articule avec le projet de territoire défini dans le SCoT et les politiques sectorielles menées par les collectivités (PLH, NPNRU, Action cœur de ville...). Aussi, l'Etat, en collaboration avec les partenaires, a élaboré au cours de l'année 2022 un protocole relatif aux besoins en logements dans l'arrondissement de Douai dans le cadre de l'implantation de projets industriels structurants sur la période 2025-2030. Ce protocole doit permettre aux partenaires de quantifier et caractériser les besoins en logements et de garantir leur production dans un calendrier qui sera fixé conjointement. A ce titre, le SCOT Grand Douaisis a été associé aux travaux afin de garantir la cohérence des objectifs fixés avec le projet de territoire défini dans le SCoT à l'horizon 2040 et alimenter les réflexions grâce aux données dont dispose la structure. Ce protocole d'accord a été signé en octobre 2022. Depuis, le SCOT Grand Douaisis participe au comité de suivi.

MISSIONS ENVIRONNEMENT/PAYSAGES

L'Etat a demandé parallèlement à l'arrêt de projet du SCoT en 2019 qu'une étude sur la vulnérabilité de la ressource en eau souterraine soit menée afin d'assurer la compatibilité des orientations d'aménagement avec l'état quantitatif et qualitatif de la ressource. Les élus se sont engagés à réaliser cette étude à l'issue de l'approbation du SCoT.

Depuis, les services du SCoT en lien avec ceux de la DDTM et de l'Agence de l'Eau ont travaillé sur la définition des besoins et les objectifs associés à cette étude. Depuis 2021, les travaux techniques ont permis de définir les objectifs suivants°:

- S'approprier les enjeux relatifs à la préservation de la ressource en eau°;
- Améliorer la connaissance sur la ressource en eau et son degré de vulnérabilité et identifier les actions à mener pour garantir la pérennité de cette ressource à moyen et long terme.

Au regard des objectifs, l'étude pourrait être menée en trois temps :

1. Améliorer la connaissance des cycles de l'eau et identifier les enjeux en matière d'aménagement du territoire ;
2. Analyse prospective des incidences de l'aménagement du territoire et du changement climatique sur les cycles de l'eau ;

3. Propositions d'ajustement des orientations du SCoT et d'outils opérationnels.

L'année 2022 a été consacrée à la recherche de financement et à la concertation avec les partenaires et les élus afin de finaliser le cahier des charges. La consultation sera lancée début 2023.

MISSIONS SOBRIETES

Dans le cadre de l'élaboration de son nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le SCOT Grand Douaisis a souhaité renforcer son volet sobriété énergétique.

Pour ce faire, un partenariat de recherche-action est engagé depuis 2017 avec l'association Virage Énergie.

Ce travail amorcé par le SCOT du Grand Douaisis et Virage Énergie a permis d'identifier les messages autour de la sobriété, les articulations et synergies possibles avec les autres politiques publiques mais surtout de révéler le champ des possibles sur la question des Sobriétés.

Cette démarche doit aujourd'hui prendre de l'ampleur pour engager concrètement et durablement tous les acteurs dans une transition souhaitée et désirable, pour tendre vers la neutralité carbone.

Pour inciter les acteurs du territoire à revoir et faire évoluer leurs actions et comportements mais aussi leurs politiques et stratégies via le prisme de la sobriété, il s'agit d'instiller au même titre que la culture aménagement-climat-énergie, une culture de la sobriété dans le Grand Douaisis. Au-delà d'être partagée sur le territoire, celle-ci doit s'ancrer et être vécue par tous.

C'est pourquoi, ce travail sur la sobriété a été poursuivi par la mise en œuvre en 2021 d'un plan d'actions adossé à notre stratégie Sobriétés, soutenu par le Conseil Régional Hauts-de-France sur la période 2021-2022 dans le cadre du Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (FRATRI).

Ainsi, en développant une culture commune autour de la sobriété et en poursuivant la recherche-action sur le développement des outils adéquats pour atteindre cet objectif, nous préparons la phase d'accompagnement au changement et au passage à l'action des communes, des acteurs-sociaux - économiques et du grand public (scolaires, familles) afin d'engager concrètement le territoire dans la sobriété.

Plusieurs chantiers ont ainsi débuté :

- Renforcer la transversalité de la prise en compte de la sobriété avec les autres politiques publiques en vue d'augmenter leur cohérence et leur efficacité ;
- Faciliter l'appropriation de la notion de sobriété en renforçant l'acculturation et en formant les acteurs ;
- Favoriser le passage à l'acte en accompagnant les acteurs dans leurs projets ;
- Renforcer le dispositif de suivi et d'évaluation des co-bénéfices de la sobriété en lien avec le Plan Climat et les politiques de transition menées par le SM du SCoT ;
- Animation d'un Collectif Régional dédié : le Collectif Sobriétés Hauts-de-France. La recherche-action initiée étant déjà riche en enseignements, le Grand Douaisis a souhaité les partager et les mettre au service de la transition des autres territoires en région en animant un collectif. Celui-ci mobilise tous les acteurs engagés dans une démarche REV 3, dans une contractualisation COT TRI avec l'ADEME et la Région Hauts-de-France et/ou PCAET.



Ce collectif, rassemblant aujourd’hui 37 membres, nous a déjà permis d’échanger et de partager sur la notion de sobriété (la ou les définitions, les perceptions, les messages, la notion de besoins...) à l’occasion de 4 webinaires/séquences qui se sont tenus entre septembre 2021 et décembre 2022.



Différents outils sont mobilisés dont notamment :

- Une veille bibliographique via Scoop It (Collectif Sobriétés Hauts-de-France - <https://www.scoop.it/topic/collectif-sobrietes-hauts-de-france>);
- Un espace de travail sur Dropbox (hébergeant articles, rapports, replays et supports de présentation des trois premiers temps d’échanges du Collectif).

MISSION ENERGIE COLLECTIVITES (SEC)

Depuis 2011, le SCOT Grand Douaisis propose aux communes volontaires au travers du Service Energie Collectivités (SEC) et ses Conseillers en Energie Partagé (CEP), de mutualiser un agent spécialisé en énergie et ainsi d’être accompagnées sur les questions de maîtrise de l’énergie et de développement des énergies renouvelables.

Avec la nouvelle période de conventionnement 2021-2023, 9 nouvelles communes ont décidé d’adhérer au Service Energie Collectivités (SEC). Preuve de l’attractivité de celui-ci, on compte ainsi aujourd’hui 40 communes et un partenariat spécifique avec la ville de Douai.

Ce nouveau dispositif permet ainsi de couvrir les 3/4 du territoire du Grand Douaisis avec la quasi-totalité des communes les plus énergivores du territoire.

Trois types de missions sont par ailleurs aujourd’hui proposées aux communes :

- 1- **Connaissance et suivi du patrimoine :**



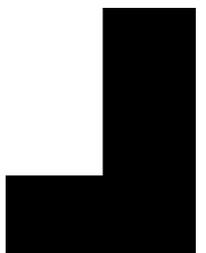
- Au travers d'un rapport d'analyse énergétique global du patrimoine annuel (bâti et éclairage public) précisant la répartition des consommations d'énergie et des dépenses liées (part de l'éclairage public et des bâtiments sur les consommations totales, part du combustible, de l'électricité sur les consommations totales, ...), les bâtiments les plus consommateurs et les bâtiments les plus énergivores mais aussi les dérives de consommation et les pistes d'optimisation de contrats et d'actions.
- Une stratégie pluriannuelle d'amélioration du patrimoine peut alors être élaborée en identifiant : les actions de premier niveau et de sobriété (usage des locaux, régulation et programmation de l'éclairage, du chauffage...), les actions d'efficacité énergétique (changement de chaudière, isolations de combles...), les potentielles rénovations et les opportunités de mobilisation des énergies renouvelables.
- Un bilan GES est également produit sur ce patrimoine. Il est également proposé l'instrumentation des bâtiments nécessitant des investigations poussées (courbe de charge, de température....)

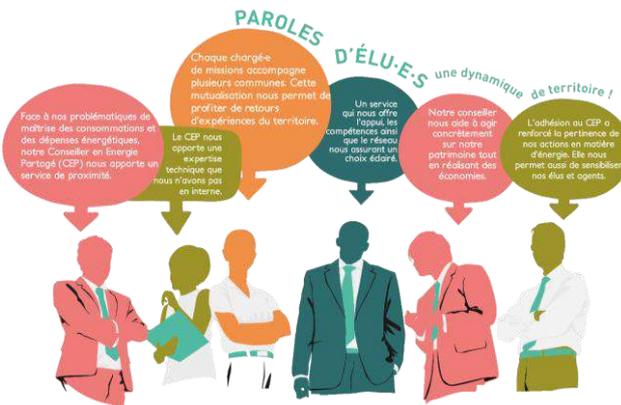
2- Accompagnement à la réalisation des actions d'amélioration :

- Sur la fourniture d'énergie (accompagnement lors de la négociation des contrats de fourniture, propositions de modifications suite à l'analyse des contrats...),
- Sur la mise en œuvre d'actions « simples » d'amélioration (liste de préconisations nécessitant peu (ou pas) d'investissements, pré-diagnostics de bâtiments, études de pertinence, identification d'études complémentaires à mener (études énergies renouvelables, étude d'opportunité...), sur la réalisation des projets de rénovation énergétique (accompagnement à la rédaction du cahier des charges de consultation, accompagnement au suivi des missions du bureau d'étude sans se substituer aux assistances à maîtrise d'ouvrage recrutées par la commune...))
- Sur l'intégration des énergies renouvelables, de réseaux de chaleur (études de pertinence, le suivi des projets et des travaux sans se substituer aux assistances à maîtrise d'ouvrage recrutées par la commune)
- Sur la recherche de financements et aides aux montages financiers spécifiques (contrats de performances, partenariats...) et aides techniques à la mobilisation des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE)
- Sur l'évaluation de l'impact de la réalisation des actions « simples » et les travaux de rénovation et d'installations ENR sur les consommations et dépenses d'énergie ainsi que sur les émissions de CO₂.

3- Sensibilisation, mobilisation et expertise spécifique :

- Actions de sensibilisation à destination des équipes municipales (élus, techniciens), à destination des usagers mais aussi visites d'installations, les réunions techniques avec l'ensemble des communes adhérentes,
- La mise à disposition d'outils et d'un centre de ressource mutualisant les expériences, la participation à des expérimentations dans le cadre de projets régionaux et nationaux...





L'année 2022 a été marquée par :

- La réalisation des bilans 2018-2021 pour chacune des communes suite à la refonte des outils de suivi des factures et de présentation des bilans énergétiques permettant d'optimiser le temps de traitement et d'analyse des conseillers en intégrant la production ENR
- L'accompagnement sur le décret tertiaire pour les communes concernées qui en ont fait la demande (à savoir 18 communes)
- L'optimisation des contrats de fourniture d'énergie pour 9 communes
- Le suivi du projet de massification de la rénovation énergétique du patrimoine communal de la commune de Lambres Lez Douai : consultation du Marché Global de Performance Energétique (MGPE) et accompagnement sur la mission d'AMO pour la mise en place du marché, la mobilisation des financeurs potentiels (l'ADEME, la Région et la Banque des Territoires...)

Au-delà de la réalisation des bilans, de nombreux projets communaux ont également pu être accompagnés :

- Interventions sur site participant aux actions de sobriété et de maîtrise des consommations énergétiques du patrimoine communal
- Accompagnement aux projets de rénovation et d'installations ENR : 20 communes ont bénéficié d'études d'opportunité, de conseils ou d'assistance pour le solde de dossier de subvention au cours de l'année 2022.

Enfin, 2022, laissant derrière elle la crise covid, a été marquée par la reprise de l'organisation de temps d'échanges avec les communes. Le 17 novembre dernier, une « Rencontre Energie Collectivités » a été organisée à Lambres-Lez-Douai sur le thème « Comment réduire ma facture d'énergie ? ». Elle a rassemblé une quarantaine d'élus et de techniciens des communes adhérentes au Service Energie Collectivités.

MISSION ENERGIE RENOUVELABLE

COT ENR 2019-2021

En 2019, le SCOT Grand Douaisis a été le 1^{er} territoire en Région Hauts-de-France à signer un Contrat d'Objectif Territorial de développement des Energies Renouvelables thermiques et électriques.

Ce **COT EnR « mixte »** (thermique/électrique) engage le territoire à réaliser **15 projets de chaleur renouvelable et 18 projets d'électricité renouvelable d'ici 3 ans**.

A noter, ces 34 projets sont issus d'un appel à manifestation d'intérêt réalisé en 2018 lors de la réalisation de l'Etude de Préfiguration des EnR&R préalable à ce COT.

L'ADEME et la Région accompagnent également le SCOT pour cofinancer la mission d'animation du COT EnR (suivi des projets, accompagnements élaboration et mise en œuvre, recherche de nouveaux partenariats, recherche de projets privés...).

Notre animation consiste à :

- Rencontrer les porteurs de projet potentiel (publics et privés – hors résidentiel),
- Organiser des réunions d'informations par public cible (collectivités, bailleurs, industriels, etc.),
- Associer les animateurs thématiques EnR (le Cd2e pour le volet « solaire », UniLasalle pour le volet « géothermie » et le PNR Scarpe Escaut pour le volet « bois énergie »),
- Créer des outils de sensibilisation et de communication,
- Assurer la lisibilité des aides techniques et financières pour la mise en œuvre de projets d'EnR thermiques et électriques,
- Accompagner les projets de la conception au suivi des installations.

L'année 2022 a été marquée par la réalisation du bilan de ce Contrat d'Objectif Territorial. Dans ce cadre, on peut noter que sur le territoire, deux chaufferies biomasse, une installation de solaire thermique et 10 installations de géothermies ont été réalisées permettant d'atteindre les objectifs contractualisés avec l'ADEME. Pour ce qui concerne la production d'électricité renouvelable, sur la même période, six projets d'installations photovoltaïques et la pico centrale hydroélectrique de Goelzin ont été accompagnés conduisant à la production de 18 tep/an.

Au-delà de l'accompagnement des communes et des entreprises, notamment sur la réalisation d'études de pertinence, nous avons également proposé aux membres du comité syndical une séquence de visite d'installations géothermiques (à Arleux et à Roost-Warendin) organisée le 7 décembre 2022, afin de rendre plus concrètes ces installations et de bénéficier du retour d'expériences des équipes municipales mobilisées.

La préparation du renouvellement du Contrat d'Objectif Territorial EnR avec l'ADEME a également été au cœur de nos réflexions et fera l'objet de développement courant 2023. Il faut noter que la Région a fait évoluer ses dispositifs et ne propose plus d'accompagnement afin de soutenir le développement de projets de production d'électricité renouvelable au travers de ce type de contrat.



MISSION CLIMAT ENTREPRISES

Afin de travailler plus étroitement avec les entreprises du territoire sur leurs projets de transition, les Elus ont élargi les **missions d'accompagnement** proposées pour **engager la dynamique DT3E auprès des entreprises**. Celles-ci se sont concrétisées par la rencontre d'acteurs relais et ressources des entreprises : intercommunalités, ADEME, Région, chambres consulaires (Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industries), des acteurs têtes de réseaux (Pôle Synéo, Cd2e, MEDEF) et des clubs d'entreprises. Quatre entreprises ont également fait l'objet d'un accompagnement pour répondre à leurs besoins spécifiques (audit énergétique, projets d'installations d'EnR&R). Certaines entreprises ont également été mobilisées dans le cadre de la **rédaction du livret Sobriétés** permettant ainsi de mettre en avant des pratiques ambitieuses observées sur le territoire.

Etude de Planification et de Programmation Matières Territoriale (E2PM) :

En parallèle de la Dynamique Entreprise-DT3E, un travail a été engagé sur le sujet de l'économie circulaire. En effet, le SCOT a répondu début 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'ADEME Hauts-de-France pour réaliser une **Etude de Planification et Programmation Matières Territoriale (E2PM)**. Cette étude a pour objectif de réaliser une **analyse de flux matières, d'évaluer la dépendance du territoire aux importations de ressources et de révéler les forces et opportunités pour le rendre plus sobre et autonome**. L'objectif poursuivi étant de soutenir une économie plus robuste qui anticipe la raréfaction des ressources et permet la création de nouvelles filières et d'emplois, notamment via le développement de synergies entre entreprises.

Communication

Les supports graphiques de l'étude ont été élaborés en interne par l'équipe du SCOT Grand Douaisis (invitations, présentation PPT, visuels)

La candidature du SCOT Grand Douaisis ayant été retenue (aux côtés de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer, et la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane), une consultation a été lancée en août 2021 afin de sélectionner un prestataire pour la réalisation de cette étude. Le groupement Citésource et Vertigolab a été choisi pour mener cette étude, engagée en novembre 2021 par la première phase dédiée à l'analyse de flux de matières. Dans ce cadre, neuf entretiens avec des acteurs économiques du territoire ont été menés (Renault, Envision, Saint Gobain, Maisons & Cités, SIA Habitat, Nyrstar, Biostrevent, Theys, Imprimerie Nationale (IN Groupe)). Cette étude s'est poursuivie en 2022, permettant à la fois de définir un **scénario ambitieux, une stratégie matières** et un **plan d'actions ajusté**. Deux ateliers ont été organisés et ont permis de **mobiliser de nombreux acteurs du territoire, dont 13 entreprises ou représentants d'entreprises** (E. LECLERC, VEOLIA, Fédération Française du Bâtiment, Union des Industriels et Métiers de la Métallurgie, Nyrstar, Ingersoll Rand, TETRA Informatique, SIA Habitat, Maisons & Cités, Biostrevent, Theys, AUDDICE, Douaisienne d'abattage). Cette étude se terminera courant 2023.

Territoire Démonstrateur REV3 :

Par ses compétences et son ambition, le SCOT est légitime sur le territoire, à coordonner et animer, en partenariat avec tous les acteurs locaux, la dynamique REV3. Début 2021, le SCOT Grand Douaisis s'est donc inscrit dans l'appel à volontariat de la Région Hauts-de-France afin de rejoindre le réseau des territoires démonstrateurs REV3.

MISSIONS COMMERCE

AUTORISATIONS COMMERCIALES

CDAC

La Commission départementale d'aménagement commercial (**CDAC**) est une instance sollicitée pour se prononcer sur les projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale (article L782-1 et L 752-4 du Code du Commerce). Pour rappel, il s'agit principalement :

- Des projets de création ou d'extension de magasins de commerce de détail supérieurs à 1 000 m² de surface de vente ;
- Dans les communes de moins de 20 000 habitants, des permis de construire d'équipements commerciaux d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 m², après saisine de ladite CDAC par le maire de la commune concernée, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme (le SM SCoT).

La CDAC est instituée par un arrêté préfectoral qui établit notamment la liste des membres permanents de la CDAC composée des personnalités qualifiées et des représentants des élus au niveau départemental. Outre les 7 membres permanents (dont le SCOT), la CDAC est composée depuis la loi ELAN de 7 personnalités qualifiées (Chambres consulaires...). Les membres permanents, prennent part au vote concernant l'avis émis par la CDAC.

En 2022, le SCOT Grand Douaisis a rendu 3 avis sur des demandes d'autorisation d'urbanisme valant exploitation commerciale pour lesquels un passage devant la CDAC était requis.

L'ensemble des projets concernent l'implantation de commerce alimentaire (transfert d'un Lidl, création d'un drive alimentaire, création d'un ensemble commerciale comprenant un supermarché, un drive et une station-service). Ces projets concourent à la création de 12 379m² de surface de vente supplémentaire sur le Grand Douaisis.

Le SCOT Grand Douaisis a rendu des avis compatibles en CDAC sur ces projets puisqu'ils respectent les objectifs et orientations du SCoT en matière commerciale et les localisations et les conditions d'implantation inscrites dans le DAAC.

L'ensemble de ces projets ont fait l'objet de recours et ont reçu un avis défavorable en Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC).

SUIVI DES COMITES DE PROJETS CENTRE-VILLE

Programme de revitalisation des centres-villes sur le territoire de Douaisis Agglo

Le SCoT Grand Douaisis est un partenaire privilégié et signataire de la convention cadre du projet Action Cœur de Ville porté par la ville de Douai qui en a été lauréate et participe à ce titre à l'ensemble des comités techniques et comités de pilotage organisés. Depuis le 25 octobre 2021, la commune d'Arleux a signé la convention pour bénéficier du dispositif national "Petites villes de demain". La commune a

rejoint le groupe de travail relatif à la revitalisation des centres-villes animée par la ville de Douai depuis la signature de la convention cadre Action Cœur de Ville.

Ainsi, le SCOT Grand Douaisis continue de suivre l'état d'avancement des projets engagés dans le cadre du programme d'actions sur la ville de Douai et a participé notamment aux travaux menés dans le cadre de l'appel à projet sur l'Ilot de la Madeleine. Le SCOT Grand Douaisis a également participé aux réflexions engagées par la ville d'Arleux.

Programme de revitalisation des centres-villes sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent

Les communes de Somain et d'Aniche sont lauréates du dispositif national "Petites villes de demain" et ont signé la convention avec l'Etat le 29 juin 2021. Un travail collaboratif avec les communes et les partenaires, dont le SCOT Grand Douaisis, a été mené au cours de l'année 2022 pour élaborer notamment le projet de convention-cadre valant "opération de revitalisation des territoires". A ce titre, le SCOT Grand Douaisis a participé à l'ensemble des travaux et a apporté son expertise afin de garantir la cohérence des actions retenues avec les objectifs et orientations inscrites dans le SCOT. Le SCOT Grand Douaisis a également participé aux travaux connexes menés par les villes de Somain et d'Aniche participant à la revitalisation des centres-villes (projets d'aménagement, suivi des documents d'urbanisme, études sectorielles...).

LE SCOT ...ET VOUS : COMMUNICATION

Au-delà des actions de communication menées dans le cadre de l'édition d'un guide (Guide pratique PLU) ou de la conception d'un outil de sensibilisation ("Grand Douaisis 2050 Sans carbone") pour l'année 2022, le SCOT a également fêté ses 20 ans, et pour cette occasion, une plaquette de présentation de la structure a été envoyée aux communes (élaboration des textes en interne et externalisation de la mise en page par l'agence Mixte). Une vidéo "anniversaire" a également été réalisée (Script en interne et prises de vue et montage par la société SR Films) dans laquelle apparaît les interviews du Président de Douaisis Agglo Christian Poirer et Cœur d'Ostrevent Frédéric Delannoy. Des supports print internes ont été réalisés (carte de visite, carte de vœux, marque-page, gabarits des supports de communication interne...), le SCOT est également présent sur la toile.

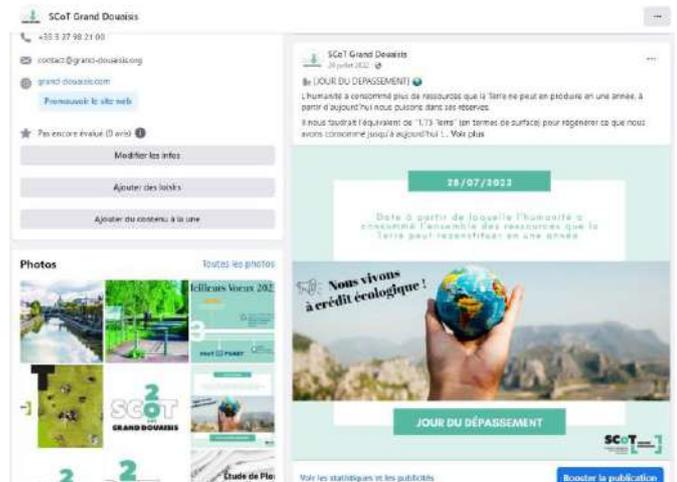
COMMUNICATION DE LA STRUCTURE

La communication digitale permet la mise en place d'une communication ouverte et empathique. L'objectif est de ne pas se faire oublier des élus du territoire, de nos partenaires et des habitants du territoire avec lesquels nous avons, par nos différentes actions, tissé des liens.

Elle initie une série d'articles sur les réseaux et le site internet (www.grand-douaisis.com) ainsi que la réalisation de différents outils graphiques pour accompagner le message.

LE SCOT SUR LES RESEAUX

Nos réseaux permettent de diffuser notre propres informations, actualités mais aussi de relayer les informations de nos partenaires en lien avec les thématiques que nous développons.



LES INTERVENTIONS DU SCOT EN 2022

Le SCOT est sollicité régulièrement pour partager son retour d'expériences dans le cadre de journée d'informations, de formation, ou de publication. En 2022, les élus ou techniciens du SCOT sont ainsi intervenus en :

- Mars 2022 : intervention auprès de l'Université d'Artois sur la prise en compte de l'économie circulaire dans le projet de territoire et l'exemple de l'E2PM ;
- Avril 2022 : intervention dans le cadre d'une journée organisée par le réseau A3P en Nouvelle Aquitaine sur le sujet des Sobriétés ;
- Juin 2022 : 3 interventions du SCOT lors des Assises Européennes de la Transition Energétique à Genève : présentation de l'E2PM, présentation du jeu « Grand Douaisis 2050 Sans Carbone » et intervention lors d'une table ronde sur la sobriété (organisé par Virage Energie) ;
- Juin 2022 : : intervention du Président du SCOT lors de l'Assemblée Générale de la Fédération des Exploitants d'Abattoirs Prestataires de Services à Douai, pour présenter l'accompagnement du SCOT auprès des entreprises sur les enjeux de transition écologique et énergétique ;
- Juin 2022 : interview du Président par le PETR de Thiérache dans le cadre de l'élaboration de leur SCOT ;
- Septembre 2022 : Intervention sur l'intégration de la préservation de la biodiversité dans le SCOT lors des rencontres de la biodiversité organisée par la ville de Douai ;
- Octobre 2022 : intervention dans le cadre d'une journée organisée par le réseau A3P en Grand Est sur le sujet des Sobriétés ;
- Novembre 2022 : Intervention à Tour sur l'intégration de la santé dans les documents d'urbanisme suite à la sollicitation du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle (SMAT) ;
- Novembre 2022 : Intervention sur l'intégration des objectifs d'adaptation au changement climatique dans les documents d'urbanisme suite à la sollicitation de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse Aire Métropolitaine ;
- Novembre 2022 : Intervention sur l'E2PM lors d'une table ronde organisée par l'ADEME Hauts de France sur la prise en compte de l'enjeu des matières dans les scénarios Transitions 2050.

LE SCOT ET...SES PARTENAIRES

LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT

La Fédération nationale des SCOT a renouvelé son conseil d'administration et le club technique le 5 novembre 2020. M Michel HEINRICH a été réélu Président.

LE POLE METROPOLITAIN ARTOIS-DOUAISIS

Le SCOT Grand Douaisis accompagne et suit techniquement le Pôle Métropolitain Artois Douaisis dans le cadre de l'étude lancée sur la valorisation du potentiel touristique de la Scarpe Amont.

LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Le SCOT Grand Douaisis participe techniquement aux travaux des Ateliers Régionaux des Acteurs de l'Aménagement organisés par la Région Hauts-de-France pour mettre en synergie leurs compétences en matière d'aménagement, d'urbanisme et de planification.

LE PARC NATUREL REGIONAL SCARPE ESCAUT

La charte d'un Parc naturel régional est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré pour son territoire. Les SCoTs et les PLUs doivent être compatibles avec cette dernière. Celle du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut, qui couvre partiellement le territoire du Grand Douaisis, a été écrite pour 12 ans et couvre la période 2010-2022. Elle reste toutefois exécutoire jusqu'en septembre 2025. La révision de la Charte du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut a été prescrite par le Parc le 14 décembre 2021.

En 2022, le SCOT Grand Douaisis a collaboré et participé à l'ensemble des travaux et études complémentaires (trames écologiques, agriculture, paysage) menés dans le cadre de la révision de la Charte du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut.

ADOPTA

Le SCOT Grand Douaisis est adhérent à l'ADOPTA depuis 2018. Des échanges réguliers nourrissent les réflexions sur la gestion des eaux pluviales notamment. Une convention spécifique est préparée en 2022 afin que le SCOT bénéficie de l'expertise de l'ADOPTA dans le cadre de l'étude à venir sur la pérennisation du grand cycle de l'eau.

CAUE

En 2022, l'adhésion du SCOT Grand Douaisis au CAUE est renouvelée. Des échanges réguliers nourrissent les réflexions notamment celles relatives au territoire de projet « EXPLOITER LE POTENTIEL OFFERT PAR LA PROXIMITE DE LA LIGNE DU BHNS SUR LA RD645 ».



ANNEXES

Composition complète du Comité syndical au 30 décembre 2022

DOUAISIS AGGLO DELEGUES TITULAIRES		SUPPLEANTS	CŒUR D'OSTREVENT DELEGUES TITULAIRES		SUPPLEANTS
Raphaël	AIX	DUCONSEIL	Xavier	BARTOSZEK	DURAND
Gilles	BARBIEUX	GEORGES	Alain	BRUNEEL	DUBRINQUEZ
Caroline	BIENCOURT	BOUREL	Christian	BULINSKI	LIVE
Anissa	BOUCHABOUN	GUIFFARD	Murielle	CARON	LAUDOUX
Djamel	BOUTECHICHE	LASNEAU	Marie	CAU	COMMUN
Fanny	CHRETIEN	KACZMAREK	Yves	CONDEVAUX	TANCA
Lionel	COURDAVAULT	VAILLANT	François	CRESTA	CICHOWSKI
Henri	DERASSE	MERCIER	Frédéric	DELANNOY	HOCQ
Laurent	DESMONS	FERENZ	Marc	DELECLUSE	BOURGHELLE
Denis	DESRUMAUX	LABRE	Erich	FRISON	FLEURQUIN
Christian	DORDAIN	SALLIO	Daniel	GAMBIEZ	DUPILET
Lisiane	DUBUS	BOULANGER	Sébastien	GEIRNAERT	DEPRET
Alain	DUPONT	BLASSEL	Eric	GOUY	CAFFIN
Jean-Paul	FONTAINE	PROVENZANO	Yazid	LEHINGUE	TIEFENBACH
Thierry	GOEMINNE	KRYZALA	Yves	MAITTE	FALEMPE
Bernard	GOULOIS	BRILLON VERDIER	Rémi	MARTINOWSKI	KOMIN
Laurent	ILSKI	WALLART	Claude	MERLY	BERNARD
Henri	JARUGA	DUBREUCQ	Régis	MINNENS	FONTAINE
Vincent	JEANMOUGIN	PEDERENCINO	Alain	PAKOSZ	VERDIN
Jean-François	JOOS	BELINET	Julien	QUENNESSON	DURANT
Laurent	KUMOREK	RASZKOWSKI	Jeanne	ROMAN	SAVARY
Sébastien	LANCLU	DOZIERE	Evelyne	TOMMASI	BRAY
Thierry	LEDENT	HALLE			
Miguel	LIBERAL	FOUQUET			
Arnaud	MARIAGE	VIGNAL			
Jacques	MICHON	GOUPIL			
Abdallah	MOHAMMED	VALLET			
Nadine	MORTELETTE	MARFIL			
Brahim	NOUI	LEMAITRE			
Dominique	PHILIPPE	BENADDI			
Arnaud	PIESSET	PIQUOT			
Jean-Marc	RENARD	LEFEBVRE			
Jean-Marc	SAINT-AUBIN	BEAUVOIS			
Elodie	SAVARY	BOURY			
Stéphanie	STIERNON	LECLERCQ			
Jean-Michel	SZATNY	LEFEBVRE			
Ludovic	VALETTE	VANDEVILLE			
Christian	WALLARD	PETIT			
Vincent	WANTIER	SOREL			
Dimitri	WIDIEZ	BAILLEZ			

Composition du bureau syndical suite au renouvellement des assemblées

1	M Lionel COURDAVAULT	Président
2	M Claude MERLY	1° Vice- Président en charge des Finances
3	M Raphaël AIX	2° Vice- Président en charge de l'Environnement – Biodiversité
4	M Bernard GOULOIS	3° Vice- Président en charge du Développement Economique – Commerce
5	M Julien QUENNESSON	4° Vice- Président en charge des Paysages, Patrimoine et tourisme
6	M Gilles BARBIEUX	5° Vice- Président en charge de la Transition énergétique et Climat
7	M Laurent KUMOREK	6° Vice- Président en charge de l'Habitat-Foncier
8	M Jacques MICHON	7° Vice- Président en charge en charge du Transport – Mobilités – Numérique
9	Mme Marie CAU	8° Vice- Président en charge de la Santé – Qualité de l'air – Filière agricole
10	Mme Caroline BIENCOURT	1° assesseur
11	M François CRESTA	2° assesseur
12	M Jean-Marc RENARD	3° assesseur
13	M Dimitri WIDIEZ	4° assesseur
14	M Yves MAITTE	5° assesseur
15	Mme Anissa BOUCHABOUN	6 ° assesseur
16	M Djamel BOUTECHICHE	7° assesseur
17	M Christian BULINSKI	8° assesseur
18	M Ludovic VALETTE	9° assesseur

Synthèse budgétaire 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Orientations 2021	Réalisation 2021	Orientations 2022
Fluides et fournitures	12 800	10 459	17 300
Services extérieurs	251 900	160 186	279 654
Frais liés à la communication	40 100	4 275	42 100
Rémunérations (personnel et élus)	677 250	599 587	733 560
Fonds de concours	15 610	15 990	17 220
Charges exceptionnelles		0	0
Dotation aux amortissements	234 000	231 434	210 784
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 231 660	1 021 932	1 300 618

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Orientations 2021	Réalisation 2021	Orientations 2022
Participation des groupements	890 752	890 752	889 662
Subventions	64 577	54 718	80 696
Cotisations de communes (SEC)	210 363	209 105	224 305
Autres produits exceptionnels	0	1 337	0
Amortissement des subventions	8 000	7 500	7 500
Excédent de fonctionnement reporté	1 011 867	1 011 867	1 153 348
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	2 185 559	2 175 279	2 355 511
AUTOFINANCEMENT POUR INVESTIR	953 899	1 153 348	1 054 893

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Orientations 2021	Réalisation 2021	Orientations 2022
INVESTISSEMENTS COURANTS	36 500	3 960	42 000
Licences	500	0	1 000
Acquisition de logiciels	10 000	0	5 000
Matériels de bureau et informatiques	12 000	3 096	12 000
Mobiliers	3 000	0	3 000
Matériels divers, équipements de mesure	5 000	0	5 000
Insertions légales pour les marchés	6 000	864	2 000
Réalisation de documents d'urbanisme	0	0	10 000
Travaux d'agencement	0	0	4 000
INVESTISSEMENTS EN ETUDES			
Etudes et mission Dynamique Climat	238 000	34 060	310 000
Mission outil neutralité carbone	10 000	18 060	10 000
Suivi et réalisation du PCAET	25 000	0	25 000
Mission - sobriété	53 000	16 000	100 000
Etudes complémentaires climat	100 000	0	100 000
Etudes complémentaires énergie	50 000	0	75 000
Etudes et missions dans le cadre du Scot :	350 000	0	480 000
Révision du SCOT	0	0	0
Guide PLU "DT3E" mission conception / réalisation	30 000	0	70 000
Etudes spécifiques aménagement urbanisme	320 000	0	400 000
Plan de gestion Natura 2000	0	0	0
Données observatoires	0	0	10 000
Missions de communication / animation :	220 000	51 774	140 000
Mission livre SCOT	80 000	41 874	0
Mission outils PCAET/Energie/Climat/Sobriété	90 000	0	90 000
Autres missions de communication	50 000	9 900	50 000
Etudes diverses non affectées	844 639		936 005
Amortissement des subventions	8 000	7 500	7 500
Déficit d'investissement reporté		0	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 697 139	97 294	1 915 505

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Orientations 2021	Réalisation 2021	Orientations 2022
Annulation de résultat pour combler le déficit d'investissement reporté			
FCTVA	30 000	6 447	30 000
Amortissements	234 000	231 434	210 784
Excédent d'investissement reporté	479 240	479 240	619 828
Virement de la section de fonctionnement (Autofinancement)	953 899		1 054 893
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 697 139	717 122	1 915 505

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	0	619 828
--	----------	----------------

Equilibre budgétaire